



Région  
**Centre-Val de Loire**

**Le Président**  
**Président délégué de Régions de France**

A l'attention de chaque responsable d'entreprises  
de la Région Centre-Val de Loire

Nos réf. : PR/2020-15

Objet : Mise en œuvre de mesures exceptionnelles – COVID-19

Orléans, le 18 mars 2020

Madame, Monsieur,

Face à une crise sanitaire sans précédent, particulièrement menaçante, vous mettez au cœur de vos engagements les principes fondamentaux de responsabilité et de solidarité.

Vous êtes responsable d'entreprise et vous faites tout dans le respect des règles communes pour stopper la contagion et protéger des vies notamment celles de vos salariés.

Je veux vous dire combien cela est important pour que, forts de nos valeurs communes d'humanité, nous puissions ensemble faire reculer le risque et combattre l'épidémie.

La crise générée par l'épidémie du COVID-19 impacte fortement l'activité de vos entreprises en Centre-Val de Loire comme partout en France.

Dès la première heure, je me suis mobilisé, avec les services de la Région, comme avec ceux de notre agence de développement économique Dev'Up et en lien fort et permanent avec les services de l'Etat, pour limiter au maximum les risques pour les entreprises et pour l'emploi.

Dans ce cadre, je proposerai que la Région mette très rapidement en œuvre un soutien financier aux entreprises à caractère exceptionnel d'un montant de 15 millions d'euros :

- Participation de la Région au fonds national de solidarité à hauteur de 10 millions d'euros pour assurer aux TPE et PME un versement forfaitaire de 1500 € et l'accompagnement spécifique des entreprises en grande difficulté.
- « Prêt CAP Rebond », dispositif visant à soutenir les entreprises rencontrant des difficultés conjoncturelles liées à une baisse d'activité ou à une perte de chiffre d'affaires afin de contribuer au maintien de leur trésorerie pendant cette période de crise pour 1 million d'euros générant 5,4 millions d'euros de soutien.
- Enveloppe de 2 millions d'euros pour notre fonds de prévention des difficultés d'entreprises. Le Groupe Agréé de Prévention (GPA) de votre département (voir coordonnées de ces structures en annexe) est particulièrement mobilisé pour apporter un soutien aux responsables d'entreprises rencontrant de grandes difficultés.
- Report de 6 mois des échéances de remboursement correspondant aux avances faites par la Région, soit un différé de remboursement de près de 2 millions d'euros au total.

Par ailleurs et comme annoncé par le Président de la République, 300 milliards de prêts bancaires pourront être garantis par l'Etat et l'indemnisation du chômage partiel sera déployée jusqu'à 4,5 fois le SMIC.

Je vous invite donc à faire appel à vos banques à chaque fois que cela paraît indispensable pour solliciter un prêt de trésorerie pour compenser la perte d'activités liée à cette crise sans précédent

Pour permettre la visibilité de ces dispositifs en faveur des entreprises du territoire, la Région communiquera sur son site web et vous invite à contacter le numéro vert 09 69 370 940 et/ou le courriel unique mis en place par la DIRECCTE Centre-Val de Loire [centre.continuite-cco@direccte.gouv.fr](mailto:centre.continuite-cco@direccte.gouv.fr)

Je tiens à exprimer tout mon soutien et la solidarité de la Région Centre-Val de Loire pour vous accompagner dans ces circonstances exceptionnelles.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*En vous assurant personnellement  
de ma plus grande attention  
et de mon soutien*

François BONNEAU

